

Directive pour le contrôle des arbres en prévention des
risques pour la circulation en Suisse

Directive suisse sur le contrôle des arbres



Ce document est le fruit d'une collaboration entre les associations de branches:

Jardin/Suisse
Unternehmerverband Gärtner Schweiz
Association suisse des entreprises horticoles
Associazione svizzera imprenditori giardinieri

BSB
Bund Schweizer
Baumpflege

**VSSG
USSP**
Vereinigung Schweizerischer
Stadtgärtereien
und Gartenbauämter
Union suisse
des Services des Parcs
et Promenades

Table des matières

1. Champ d'application, objectif	4
1.1. Champ d'application.....	4
1.2. Objectif du contrôle périodique des arbres	4
2. Cadre juridique	6
2.1. Remarques générales sur l'obligation d'assurer la sécurité	6
2.2. Responsabilité générale pour faute selon l'art. 41 CO	6
2.3. Responsabilité du propriétaire d'ouvrage selon l'art. 58 CO.....	6
2.4. Responsabilité du propriétaire foncier selon l'art. 679 CC.....	7
2.5. Responsabilité de l'Etat.....	7
2.6. Jurisprudence.....	7
2.7. Obligation d'assurer la sécurité versus protection de la nature et des espèces.....	9
2.7.1. Contexte.....	9
2.7.2. Législation sur la chasse	9
2.7.3. Législation sur la protection de la nature et du paysage	9
2.7.3.1. Protection de la faune et de la flore sauvages	9
2.7.3.2. Protection des biotopes	10
2.7.4. Législation cantonale et communale	12
2.7.5. Mise sous protection individuelle	12
2.7.6. Conflit d'obligations.....	12
2.8. Conséquences pratiques	14
3. Notions techniques	15
3.1. L'arbre, un être vivant	15
3.2. Développements susceptibles de compromettre la sécurité de circulation	15
3.2.1. Bois mort.....	16
3.2.2. Développement inadapté de la couronne	16
3.2.3. Pourriture de l'aubier et du bois de cœur	16
3.2.4. Dégagement autour de l'arbre	16
3.2.5. Intervention dans la zone des racines	17
3.2.6. Événements imprévisibles	17
4. Contrôle des arbres	18
4.1. Principes	18
4.2. Contrôles périodiques	18
4.2.1. Fréquence des contrôles périodiques	18
4.2.2. Attentes légitimes en matière de sécurité pour la circulation	18
4.3. État de l'arbre	19
4.3.1. Emplacement de l'arbre et modification des conditions du site.....	19
4.3.2. Essences	20
4.3.3. Âge et durée de vie potentielle des arbres	21
4.3.4. Vitalité	23
4.4. Étendue et mise en œuvre.....	23

4.4.1. Contrôle des arbres en phase juvénile	23
4.4.2. Contrôle périodique après la phase juvénile des arbres	23
4.5. Symptômes à observer lors du contrôle périodique	23
4.6. Intervalles du contrôle périodique	25
4.6.1. Compétences des contrôleurs	27
4.6.2. Documentation	27
4.6.3. Contrôles supplémentaires	28
4.6.4. Limites du contrôle périodique	28
4.7. Inspections approfondies	29
4.7.1. Procédure de contrôle et d'intervention sur les arbres	30
4.8. Consignes en cas de sinistre	33
Annexe A: Forêt	34
Annexe B: Glossaire	36
Annexe C: Lois, ordonnances, normes reconnues	50
Lois et ordonnances fédérales	50
Lois et ordonnances cantonales	50
Lois et ordonnances communales	53
Listes rouges du département fédéral de l'environnement (OFEV)	53
Normes reconnues d'organisations privées ou semi-publiques	53
Annexe D Autres sources et bibliographie	54
Arrêts du Tribunal fédéral	54
Arrêts d'instances cantonales	54
Littérature spécialisée	54
Impressum	55